

MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

60660

Téléphone : 03.44.27.10.02

Télécopie : 03.44.27.11.11

Délibération autorisant Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux pour l'aménagement d'équipements sportifs extérieurs et d'une aire de jeux

N° 11 -2025

Membres élus : 15

Présents : 11

Abstention : 0

Pour : 15 – Contre : 0

Date de convocation :

25.03.2025

Date d'affichage

25.03.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Présents : Madame VARLET Nathalie, Monsieur DEGLAVE Laurent, Madame FASSI Sandrine, Madame FILIPIDIS Marine, Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur NIODO Patrick, Madame LETURQUE Maud, Madame LEGOVIC Sandrine, Madame VIVIER Maryline, Madame DUROYAUME Manuella, Monsieur GOUSSET Sébastien

Absents excusés

Monsieur JEAN Mikaël donne pouvoir à Madame FASSI Sandrine,
Monsieur MANESSE Éric donne pouvoir à Monsieur DEGLAVE Laurent
Monsieur TRIN Christian donne pouvoir à Madame VARLET Nathalie
Monsieur CLEROY Kévin donne pouvoir à Madame DUROYAUME Manuella

Formant la majorité des membres en exercice,

Sandrine FASSI est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame le Maire

La commune de Saint Vaast les Mello a depuis 10 ans, la volonté d'offrir à tous ses habitants et ceux des communes rurales voisines un espace de détente dans un cadre idyllique : l'ENS du Marais de Chantraine. Cet endroit accessible à pied depuis les communes voisines (Maysel et Cramoisy) est devenu depuis plusieurs années le « poumon vert » de l'agglomération Creil Sud Oise.

L'ENS du Marais de Chantraine comprenant l'étang communal, les marais avoisinants ainsi que l'ancien stade est un site naturel remarquable qui rayonne aujourd'hui bien au-delà des attentes initiales de la municipalité. En effet, la randonnée des Carrières inscrite au PDIPR le traverse permettant aux promeneurs de découvrir le parcours d'interprétation faune-flore de l'étang communal.

En 2015, la première étape d'aménagement du site voit le jour avec l'implantation de bancs le long du parcours de la randonnée et d'une aire de pique-nique près du boulodrome.

En 2016, la mutation de l'ancien stade en espace de détente se poursuit avec l'installation d'un parcours de santé adulte.

En 2024, les anciens vestiaires devenus dangereux ont été déconstruits. Cette opération offre aujourd'hui un nouvel espace disponible.

Aujourd'hui, afin de répondre à une attente forte des habitants il est indispensable que les aménagements se poursuivent. C'est pourquoi la commune sollicite la DETR pour :

- installer une aire de jeux pour les tout-petits
- aménager un parcours de santé enfants sur l'espace des anciens vestiaires
- équiper l'ancien cours de tennis de deux buts avec panneaux de baskets intégrés offrant aux adolescents un espace de jeux sportifs de proximité à un moindre coût.

Le montant global HT du projet est de 45 455 euros.

Le plan de financement prévisionnel a été défini de la façon suivante :

FINANCEURS	montant HT en €	%
CD 60	15 000	33
DETR	18 182	40
Commune	12 273	27
TOTAL	45 455	100%

À cet effet, il convient de solliciter l'inscription de ces travaux sur un programme d'investissement subventionné de l'année 2025 au titre de la Dotation des Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver la contexture des travaux à réaliser en 2025 telle que définie ci-dessus ;
- De solliciter à cet effet une subvention de 18 182 € au titre de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux

Pour extrait certifié conforme au registre.



Le 03.04.2025

Le Maire
Nathalie VARLET